



Contrat de pret de la jument de ma belle fille

Par **romy_old**, le **26/11/2007** à **09:49**

Bonjour, ma belle fille a prêté sa ponette a une tierce personne afin que la fille de celui ci la monte régulièrement et prenne en charge tout les frais de nourriture ,vété etc..... a sa charge .Ma belle fille vient de se rendre compte que sa jument boite et que le contrat n'est pas respecté, elle veut récupérer sa ponette en urgence mais "l'emprunteur" refuse et lui demande combien elle est prête a lui donné en argent pour récupérer sa jument!!!! pourriez vous me dire si elle peut récupérer sa ponette sachant qu'il y a une clause dans le contrat qui stipule que le contrat sera romput en cas de non respect de la ponette merci

Par **Jurigaby**, le **26/11/2007** à **13:50**

Bonjour.

Le contrat prévoit t'il une durée déterminée pour le pret?

Si non, la clause que vous soulevez est valable.Je vous conseille de vous fournir un certificat du véto attestant du mauvais traitement de la jument.Une fois chose faite, vous l'envoyer à l'emprunteur avec une lettre recommandé AR de mise en demeure.

Par **romy_old**, le **26/11/2007** à **20:29**

merci de votre réponse , en effet le contrat était prévu jusqu'en 2009, mais la clause de non respect suffit-elle à récupérer la ponette?

Par **Jurigaby**, le **26/11/2007** à **22:09**

Bonjour.

Oui, la clause suffit... Maintenant, il est clair que je n'ai jamais eu l'occasion de mettre en oeuvre une clause de non respect de ponette, donc je sais pas trop ce que ça pourrait donner devant un tribunal.